

Ports de plaisance. Qui va les gérer ?

Alain Le Bloas

Entre la Région qui veut récupérer les 83 ports de plaisance bretons, et les Départements (excepté l'Ille-et-Vilaine), bien décidés à conserver leurs équipements, les débats pourraient devenir houleux d'ici l'échéance du 30 novembre.



1. Un sujet qui fâche ? Peut-être, mais pour le moment chacun joue l'apaisement. Le président de l'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB), Gérard Pierre, s'est bien gardé de prendre parti. Idem pour François Goulard, président de la Compagnie des ports du Morbihan et du Conseil départemental du Morbihan. Celui qui n'a pas pour habitude de mâcher ses mots, s'est bien gardé de s'en prendre à la Région dont le président Le Drian lui aurait confié qu'elle a « revendiqué tous les ports à titre conservatoire », sous-entendant qu'elle n'engagerait

pas le fer pour rafler toute la mise. Ce qui augure bien de son espoir de voir les collectivités trouver un bon accord avant la date limite du 30 novembre.

2. « Idée saugrenue ». « Dans chaque cas, selon les spécificités et les activités de chaque port, il faut se poser la question de savoir qui est le mieux placé pour exercer la compétence » commente-t-il, pragmatique. Au passage, il met en garde contre une « idée saugrenue » contenue en germe dans « le système assez baroque de la loi NOTRE », qui consisterait

à établir des « vases communicants entre les différents types de ports ». En clair, il ne veut pas que les équipements de la plaisance jouent les « vaches à lait » de la pêche ou du commerce. En revanche, il juge nécessaire que les résultats des grands ports de plaisance du Morbihan viennent contribuer aux investissements des cales isolées et des petits ports.

3. Une mine inexploitée. François Goulard insiste sur le fait que les ports de plaisance ne dégagent pas de marge puisqu'ils inves-

tissent leur résultat dans le développement. Un choix qu'il juge indispensable dans notre pays où la plaisance souffre de « sous-développement » comparativement aux autres pays développés. Pourquoi ce secteur pèse-t-il si peu ici, alors que les ports sont si nombreux ? « Nous avons une mine inexploitée, parce que rien n'est fait pour faciliter l'accès à la pratique de la plaisance », répond l'élu. Pas de programme clé en main pour les néophytes comme c'est le cas pour les sports d'hiver, une dispersion de petits ateliers et magasins...

4. Des enjeux considérables. Il dénonce surtout « un Etat qui ne sait qu'enquiquiner le monde, il gêne, il empêche » au lieu d'aider à la solution, résume François Goulard. Son souhait : qu'une fédération nationale « solide, sérieuse et professionnelle » à l'image de l'APPB se substitue à « ce truc innommable » (la Fédération française des ports de plaisance) s'associe à la Fédération des industries nautiques pour défendre auprès de l'Etat les « enjeux économiques d'une importance considérable » du développement de la plaisance.

▼ APPB

compte 65 ports adhérents (soit la quasi-totalité des ports bretons) qui représentent 39.000 places.